



## Plainte contre vole et escroquerie

Par **gladys d**, le **03/12/2014** à **11:42**

bonjour,

Au mois de mai, j ai fait des réparations pour la moto de mon fils d'une somme de 300.00 euros.

J'ai mon amie qui à l'époque m'a demandé si je pouvais m'arranger avec le vendeur pour payer en 3 fois ce qui m'a accordé sans problème, car cette amie ayant des problèmes financiers, pour l'arranger j ai accepté de lui donné 300.00 euros en espèces et elle s'engageait à payé 100.

00 euros par mois pour solder le chèque. A ce jour, elle a porté plainte contre vole de chéquier et escroquerie pour ce chèque.

Quelles sont mes droits et les démarches à effectué.

merci

Par **aguesseau**, le **03/12/2014** à **11:52**

bjr,

j'ai du mal à comprendre votre message.

je ne vois pas le rapport entre la réparation de 300 € sur la moto de votre fils, les 300 € que vous avez prêté à une amie et le fait que votre amie est déposée une plainte pour vol de chéquier et escroquerie (contre qui ?).

cdt